

Abonnez-vous  
gratuitement  
aux BSV  
de la région  
Occitanie



## A retenir

- VERS DE LA GRAPPE** Début de vol sur les secteurs précoces. Relevez les pièges et surveillez le pic de vol.
- MILDIU** Des passages orageux sont annoncés, restez vigilants.
- FLAVESCENCE DOREE** En conventionnel, le T3 est à réaliser selon analyse de risque, entre le 2 et le 20/08

*Annexe : Note nationale sur les ambrosies*

## METEO

### • Prévisions du 7 au 12 août 2019

	Mer 7	Jeu 8	Ven 9	Sam 10	Dim 11	Lun 12
Températures	18-27	18-33	18-35	18-30	16-25	14-24
Tendances						



Directeur de publication :

Denis CARRETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
d'Occitanie  
BP 22107  
31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

Comité de validation :  
Chambre d'agriculture du  
Gers, Chambre régionale  
d'Agriculture d'Occitanie,  
DRAAF Occitanie

**ÉCOPHYTO**  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

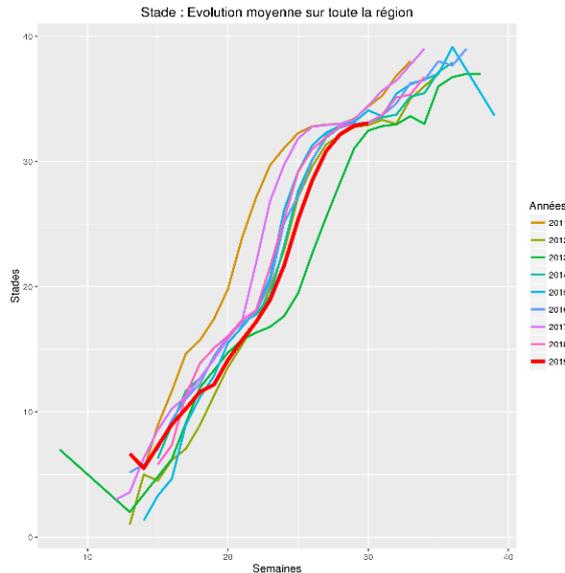
Action pilotée par le Ministère  
chargé de l'agriculture et le  
ministère chargé de l'écologie,  
avec l'appui financier de  
l'Agence Française pour la  
Biodiversité, par les crédits  
issus de la redevance pour  
pollutions diffuses attribués au  
financement du plan Ecophyto.

## STADES PHENOLOGIQUES

Cépage	Stade moyen
Chardonnay	34
Gros Manseng	33
Colombard	34
Ugni Blanc	33
Merlot	33
Tannat	34
Cabernet Sauv	33

**Stades (Echelle Eichhorn et  
Lorenz) :**

33 : fermeture de la grappe  
34 : 1ers grains vérés  
35 : début véraison  
36 : mi-véraison



La campagne 2019 correspond à une année moyenne à tardive. On évalue un retard de 1 semaine par rapport à 2018.

## MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

### • Situation au vignoble

Peu d'évolution. La situation est bien maîtrisée sur le vignoble.

### • Données de la modélisation

(Potentiel système IFV) - J = 5 août 2019

#### Situation de J-7 à J :

En zone Gascogne, suite aux pluies survenues ces dernières semaines sur la zone, la pression exercée par le mildiou poursuit sa hausse sur tous les secteurs. Elle est, à ce jour, forte sur toute la zone.

Des contaminations de masse sont modélisées en tous secteurs lors des pluies du 1<sup>er</sup> août.

Les taches issues des contaminations de masses des 26 et 27 juillet devraient être visibles.

En zone St Mont, suite aux pluies survenues ces dernières semaines sur la zone, la pression exercée par le mildiou poursuit sa hausse sur tous les secteurs. Elle est, à ce jour, désormais à un niveau fort sur toute la zone.

Des contaminations de masse sont modélisées en tous secteurs lors des pluies du 1<sup>er</sup> août.

Les taches issues des contaminations de masses des 26 et 27 juillet devraient être visibles.

En zone Madiran, suite aux pluies survenues ces dernières semaines sur la zone, la pression exercée par le mildiou poursuit sa hausse sur tous les secteurs. Elle reste encore à un niveau faible sur le secteur de Viella mais devient forte sur les secteurs de Moncaup et Madiran.

Des contaminations de masse sont modélisées sur le secteur de Madiran et Moncaup.

Les taches issues des contaminations de masses des 26 et 27 juillet devraient être visibles.



Faciès Rot brun – Photo CA81

#### Simulation de J à J+10 :

En zone Gascogne : A ce jour, les prévisions annoncent plusieurs événements pluvieux au cours de la semaine. La pression exercée par le mildiou devrait poursuivre sa hausse sur tous les secteurs et rester forte sur toute la zone. 3 mm restent suffisants au cours des 10 prochains jours pour engendrer la modélisation de contaminations de masse sur toute la zone mais ces contaminations pourraient rester de faible intensité.

Les taches issues des contaminations de masse du 1<sup>er</sup> août devraient être visibles autour du 6 août.

En zone St Mont : A ce jour, les prévisions annoncent plusieurs évènements pluvieux au cours de la semaine. La pression exercée par le mildiou devrait poursuivre sa hausse sur tous les secteurs et rester forte sur toute la zone.

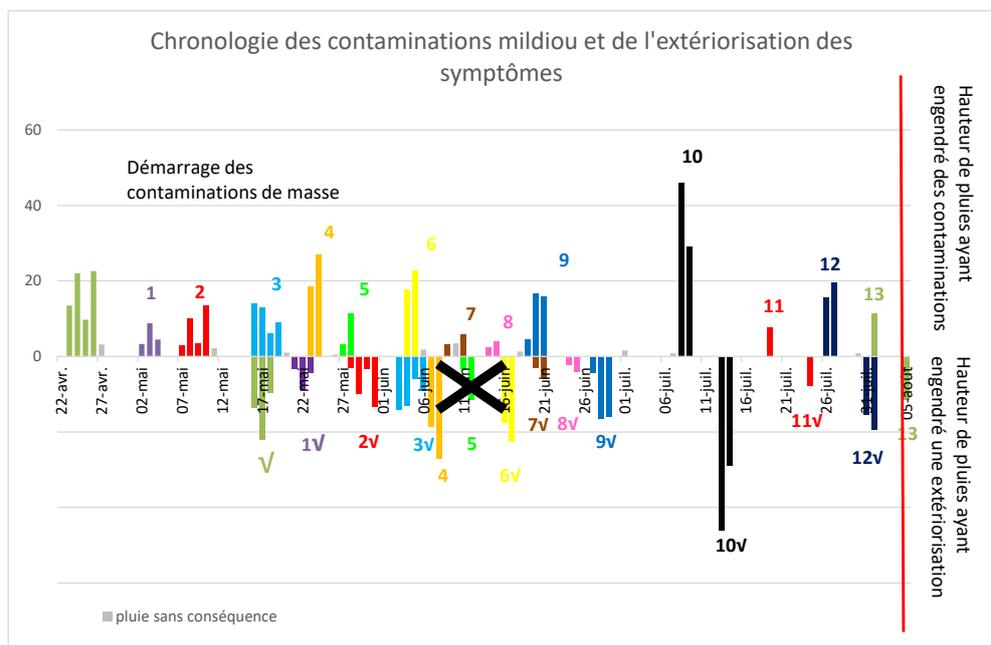
Les cumuls nécessaires pour engendrer la modélisation de contaminations de masse restent faibles : 3 mm sur tous les secteurs.

Les taches issues des contaminations de masse du 1<sup>er</sup> août devraient être visibles autour du 6 août.

En zone Madiran : A ce jour, les prévisions annoncent plusieurs évènements pluvieux au cours de la semaine. La pression exercée par le mildiou devrait poursuivre sa hausse sur tous les secteurs pour rester forte sur les secteurs de Madiran et Moncaup et devenir moyenne sur le secteur de Viella.

Les cumuls nécessaires à la modélisation de contaminations de masse sont faibles pour les secteurs de Madiran et Moncaup : 3 mm. Pour le secteur de Viella, il faut 10 mm cumulés répartis sur la semaine pour engendrer la modélisation de contamination de masse (par exemple 3+7 mm).

Les taches issues des contaminations de masse du 1<sup>er</sup> août devraient être visibles autour du 6 août.



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie maximale enregistrée sur le département du Gers (Gascogne) et leur impact en termes de contaminations Mildiou.

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie et la date correspond à la sortie des symptômes liée à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indique que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe √ indique une observation de ces symptômes.

### Évaluation du risque :

La saison se termine avec : une pression en hausse, une sortie de symptômes attendue et des passages orageux.

La période de risque pour les grappes ne s'achèvera qu'avec la véraison. Il faut donc rester vigilant.

Sur les parcelles saines, seules des pluies peuvent engendrer de nouvelles contaminations. Sur les parcelles avec des symptômes, la présence d'humidité lors des rosées matinales peut engendrer des repiquages et donc une progression des symptômes.

Restez vigilants afin de préserver les grappes ainsi qu'un feuillage fonctionnel pour une maturité optimale.

**Mesures prophylactiques** : Afin de limiter l'impact des sorties sur jeunes feuilles, un rognage peut être réalisé.

## OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

---

### • Situation au vignoble

Les symptômes sont très rares et se limitent à une baie impactée ici ou là. La problématique est maîtrisée sur la majorité des situations.

**Évaluation du risque** : La véraison débute, il est l'heure de faire le point :

- Sur parcelle saine, il devient inutile d'intervenir.
- Sur parcelle présentant des symptômes, il faut rester vigilant jusqu'à la véraison afin de limiter la propagation du champignon.
- Attention, sur Gros Manseng et Ugni blanc, la véraison est toujours longue à s'enclencher, il faut donc rester vigilant plus longtemps.

**Mesures prophylactiques** : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV. Vous pouvez notamment pratiquer l'effeuillage.

**Techniques alternatives** : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Attention à certaines restrictions liées à la distillation.

Lien vers la [Liste des produits de bio-contrôle](#)

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

---

### • Situation au vignoble

Globalement, le vignoble est sain. Sur les situations à historique, une légère progression des symptômes est signalée.

**Évaluation du risque** :

La sensibilité des baies diminue fortement à la véraison.

A ce jour, la période de risque est terminée sur parcelles saines.

Sur les parcelles déjà atteintes et plus tardives, une vigilance sans faille doit être maintenue jusqu'à la fin véraison.

## BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

---

### • Situation au vignoble

Confirmation de la situation de la semaine passée : des grains botrytisés sont observés essentiellement sur Chardonnay.

En général, le vignoble est sain.

**Évaluation du risque**: Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations suivantes : conditions climatiques humides, charge importante, entassement des grappes, capuchons floraux qui restent collés, présence de vers de la grappe...

Le stade « Véraison » est un des stades clef dans la gestion de ce champignon.

**Mesures prophylactiques** : Favoriser l'aération des grappes en pratiquant l'effeuillage mais seulement côté Nord.

## VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

### • Situation au vignoble

Eudémis : les captures reprennent sur les secteurs précoces.

### • Modélisation (LOB IFV)

Tout début de vol.

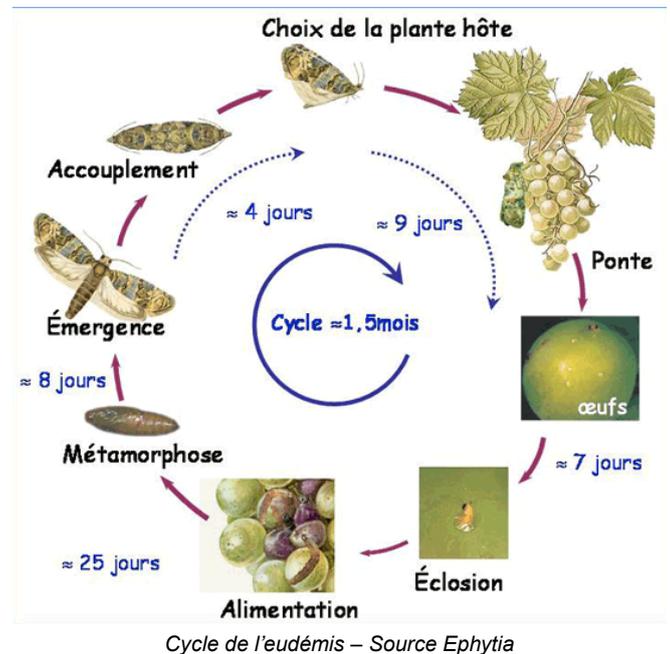
#### Évaluation du risque :

Tout début de 3<sup>ème</sup> vol en secteurs précoces.

Sur les parcelles à haut niveau de risque avéré (dépassement de seuil de nuisibilité observé lors du comptage de perforations en fin de G2) : il faut observer les stades (dépôt des pontes ou stade tête noire) pour une gestion optimale de la G3.

**Attention, la G3 peut être très étalée et générer une surveillance jusqu'en septembre.**

*Seuil indicatif de risque en fin de G2 : 10 perforations pour 100 grappes et 5 perforations pour 100 grappes (en confusion)*



## ACARIOSE ET ERINOSE

• **Situation au vignoble** : Ces deux symptômes sont toujours visibles.

**Évaluation du risque** : Les acariens de l'acariose et de l'érirose se sont multipliés et colonisent les nouvelles feuilles. Surveillez vos parcelles et les plantiers pour l'acariose.

*Techniques alternatives* : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace.

Lien vers la [Liste des produits de bio-contrôle](#)

## CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

### • Situation au vignoble

Les adultes sont très présents, les larves commencent à être visibles. Le niveau de population larvaire reste encore faible hormis quelques parcelles où l'on observe des remontées de populations.

**Évaluation du risque** : Risque moyen. Il est important de maintenir un feuillage vert jusqu'à la récolte.

*Seuil indicatif de risque (été)* : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

*Mesures prophylactiques* : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

# FLAVESCENCE DOREE

## Évaluation du risque :

<b>T1</b>	du 20 au 30 juin = <b>période terminée</b>
<b>T2</b>	en conventionnel : 15 jours après le T1 = <b>période terminée</b> en AB : 10 jours après le T1 = <b>période terminée</b>
<b>T3 selon analyse de risque</b>	<b>en conventionnel</b> : à réaliser sur les populations adultes, selon analyse de risque : <b>du 2 au 20 août</b> <b>en AB</b> : 10j après le T2 = <b>période terminée</b>

Le T3 doit être effectué dans les situations suivantes : vigne-mères, présence de pieds atteints de Flavescence dorée détectés dans les parcelles ou dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2018, présence de friches de vigne dans l'environnement proche...

La liste des communes concernées et les modalités d'intervention sont données dans l'arrêté préfectoral consultable en mairie et sur le site de la DRAAF Occitanie : [lien vers la liste de communes](#)

**Pour plus d'informations, consulter le site de la DRAAF Occitanie :**  
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Les-Jaunisses-de-la-vigne,979>

**Mesures prophylactiques :** Les larves de cicadelle se trouvent de manière préférentielle sur les pampres. Afin d'améliorer la gestion de ce vecteur, il est important d'avoir épampré les ceps avant toute intervention.

**Bonnes pratiques :** Les conditions d'application sont primordiales dans la réussite de la gestion de la Flavescence dorée (température lors de l'intervention notamment).

## AUTRES OBSERVATIONS

**Des galles phylloxériques** sont observées de manière importante sur certaines parcelles. Leur présence, si elle reste limitée, bien qu'inesthétique, n'est pas directement nuisible pour la vigne. En cas de prolifération, les galles peuvent impacter la croissance, notamment des plantiers.

Des symptômes d'**échaudage** ont été observés sur les baies recevant les rayons du soleil de l'après-midi.

Les symptômes d'**apoplexie** sont en recrudescence et impacte jusqu'à 10% des pieds. Colombard, Gros Manseng, et Ugni blanc sont très impactés.

**Le prochain BSV Vigne Gascoigne-St Mont-Madiran paraîtra fin août 2019 suivant l'actualité**

### **REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par Areal, la Chambre d'Agriculture du Gers, Les Hauts de Montrouge, les Ets Ladevèze, OGR, les Producteurs Plaimont, la SICA Altema, les Silos Vicois, Val de Gascogne, les Vignerons du Gerland, Vivadour, VitiVista et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE ET  
DE  
L'ALIMENTATION

## Note nationale BSV



# Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

Note rédigée par la DGAI-SDQPV avec l'appui de l'Observatoire des ambrosies - Fredon France  
Crédit photos : Observatoire des ambrosies - Fredon France, CBNPMP/J.Dao Note actualisée en  
juillet 2019

### Préambule

L'ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La présence importante d'ambrosie, comme cela a été observé en Auvergne-Rhône-Alpes, induit une sensibilisation progressive d'un nombre croissant de personnes. Les publications médicales citent des taux de 6 à 12 % de la population souffrant d'allergie en zone d'infestation pour Rhône-Alpes, mais des taux beaucoup plus élevés sont cités pour la Hongrie, où *Ambrosia artemisiifolia* est très présente depuis de nombreuses décennies.

Depuis plusieurs années, d'autres espèces<sup>1</sup> du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Cette note a pour objectif d'apporter des informations relatives à *Ambrosia artemisiifolia*, l'ambrosie à feuille d'armoise et de présenter *Ambrosia trifida*, la grande ambrosie ou ambrosie trifide.

Il s'agit d'espèces annuelles favorisées par la mise à nu du sol qui peuvent se multiplier dans les cultures. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes ont un impact sur les rendements des cultures de printemps, et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

<sup>1</sup> Outre les deux espèces faisant l'objet de la note, deux autres ambrosies exotiques sont présentes en France : *Ambrosia tenuifolia* et *Ambrosia psilostachya*. Il s'agit de plantes vivaces dont l'écologie est différente et qui ne sont pas abordées dans cette note. L'ambrosie à épis lisses a fait l'objet d'une analyse de risque parue en 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2016SA0065Ra.pdf>



Fig.1. *A. artemisiifolia* dans la Nièvre (58) : parcelle à stock semencier historiquement important, très forte infestation mal anticipée sur tournesol présentant de surcroît de gros problèmes de levée.



Fig.2. *A. trifida* dans une culture de tournesol : une géante à apprendre à identifier.

CBNPMMP / J.Dao

## Identification de ces deux ambrosies <sup>2</sup>

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*A. artemisiifolia*) et l'ambrosie trifide (*A. trifida*) sont deux espèces annuelles originaires du continent Nord-Américain. Elles sont connues pour être, dans leurs zones natives, à la fois des mauvaises herbes des cultures et des plantes aux pollens très allergisants.

La répartition en France de ces deux espèces est sensiblement différente. Si quelques populations d'ambrosies trifides ont été repérées sur le territoire, la zone principale de développement de l'espèce se situe actuellement en Occitanie (Ariège, Haute-Garonne). L'ambrosie à feuilles d'armoise a été observée sur une très grande partie du territoire français avec une présence beaucoup plus marquée dans l'ensemble de la vallée du Rhône, ainsi que dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

L'ambrosie trifide est une plante annuelle 'géante' quand les conditions lui sont favorables. Elle se distingue de l'ambrosie à feuilles d'armoise par une taille plus importante mais surtout par la forme des feuilles qui ne laisse aucun doute pour l'identification de cette espèce.



Fig.3. Ambrosie à feuilles d'armoise  
Feuilles à divisions nombreuses et pennées



Fig.4. Ambrosie trifide Feuille de  
3 à 5 lobes en éventail.

## Stratégies de lutte

Les stratégies de lutte sont très différentes selon les cultures et le niveau d'information sur la présence

<sup>2</sup> La description détaillée de l'Ambrosie à feuilles d'armoise est disponible sur le site de l'Observatoire des ambrosies (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ambrosie-info/reconnaissance> et pages liées).

Pour l'Ambrosie trifide, des photographies prises en France sont disponibles sur Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-4082>

Une clé de détermination a été publiée par l'Observatoire des ambrosies : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/lettre\\_observatoire\\_016\\_oct2013.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/lettre_observatoire_016_oct2013.pdf)

de la plante dans une région ou une commune.

Lorsque la plante est bien identifiée, il importe de tenir compte de sa présence dans les choix d'itinéraires techniques dès l'installation des cultures. De même, pour les zones non agricoles, des choix techniques raisonnés en fonction de la problématique ambroisie, tels que l'installation de plantes vivaces et de paillis sur des zones de terre mise à nu seront à privilégier. Ces méthodes préventives ne sont pas développées dans cette note qui se focalisera sur les techniques de lutte contre des populations d'ambrosies installées qui sont repérées en cours d'été.

### **Rappel réglementaire**

La [loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#) introduit un chapitre spécifique à la lutte contre les ambrosies dans le code de la santé publique (CSP). Un [décret d'application de cette loi](#) définit les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération et un [arrêté](#) interdit leur introduction volontaire, leur transport volontaire, leur utilisation, mise en vente, vente ou achat, sous quelque forme que ce soit. Tout contrevenant à ces dispositions est passible d'une contravention de 4ème classe. Trois espèces d'ambroisie sont actuellement visées : l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses. Les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre au niveau national et/ou local comprennent notamment la gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent

se développer ces espèces, la destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et la prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens.

Dans les départements concernés par la présence d'ambroisie, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application. Les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit mettent en œuvre les mesures déterminées par arrêté préfectoral dans un délai défini par cet arrêté.

L'arrêté national relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) en date du 24 avril 2015 spécifie que l'ambroisie à feuilles d'armoise est une espèce invasive. De ce fait, elle n'est pas autorisée en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau (définies par l'article D615-46 du code rural et de la pêche maritime). Le travail du sol superficiel est autorisé sur ces bandes tampons et l'arrêté a été modifié en 2018 pour autoriser, sur avis du préfet, le labour en présence de plantes invasives listées en annexe du texte.

### **Méthodes adaptées aux petites populations**

#### **- Arrachage manuel**

L'arrachage manuel constitue un moyen extrêmement efficace pour gérer ces espèces annuelles. Cette méthode est réservée aux petites surfaces et doit être réalisée avant le début de l'émission du pollen. Les personnes allergiques au pollen doivent s'abstenir de ce travail. Un minimum de protection est requis (port de gants, manches longues, ...) pour minimiser les contacts avec la plante.

#### **- Fauchage répété**

Alternative intéressante à l'utilisation des herbicides, les méthodes de fauche offrent la possibilité de travailler des surfaces importantes ou des linéaires. Ces techniques rapides et respectueuses de

l'environnement sont applicables pour diminuer la production de pollen et de semences, mais leur efficacité est limitée par la capacité de repousse de l'ambroisie.

Toute prise de décision par les gestionnaires doit donc tenir compte de l'infestation, du stade de développement de la plante, du climat de la région et des moyens à disposition. Toutefois, gérer la production de pollen et de semences par la fauche n'est possible que par l'application minimale de 2 ou 3 coupes (1er passage à 10 cm, 2ème passage à 6 cm, dernier passage le plus ras possible), suivant les situations ce qui implique une augmentation des coûts d'entretien des zones concernées. Les modalités des interventions sont à définir en fonction de la très grande faculté qu'a l'ambroisie à maintenir une production de semences viables.

### **Méthodes adaptées aux grandes populations en parcelles agricoles**

#### **- Déchaumage**

La technique du déchaumage, qui consiste à enfouir superficiellement les pailles de la culture précédente et les adventices qui s'y sont développées, est bien adaptée à l'interruption de la croissance des ambrosies dans les céréales à paille ou d'autres cultures récoltées en cours d'été. Pour éviter la production de pollen, il est recommandé d'intervenir avant la floraison. Si cela n'a pas été possible pour des raisons diverses (calendrier des travaux, accès aux parcelles, ...), il importe d'intervenir malgré tout le plus tôt possible en début de maturation des semences d'ambrosies pour interrompre le cycle de croissance de la plante et éviter l'alimentation du stock grainier de la parcelle.

#### **- Gestion du couvert végétal après culture de printemps**

Dans les cultures de printemps, les interventions sont surtout préventives, par des itinéraires techniques mécaniques et chimiques permettant de limiter la croissance des adventices avant l'installation ou dans les premiers stades de la culture.

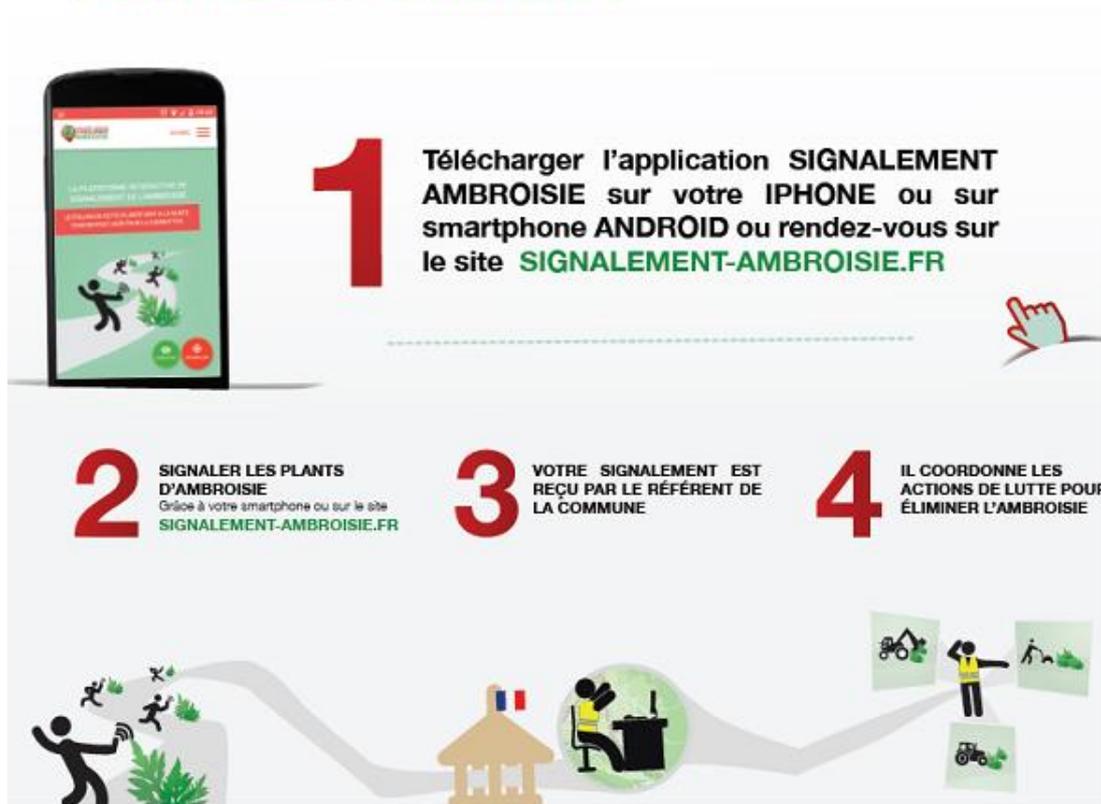
Lorsque l'infestation n'est constatée qu'en cours de culture, l'intervention n'est que rarement possible. Du fait de la très longue durée de vie des semences dans le sol (plus de trente années selon certains auteurs), une action de broyage des zones avec les plus fortes densités peut être envisagée, la perte à court terme étant largement compensée par le gain sur le moyen et long terme. A la récolte, il importe d'éviter la propagation de semences par les engins de récolte, en nettoyant soigneusement la moissonneuse-batteuse après utilisation dans une parcelle infestée. De même, sur ces parcelles, il faudra s'assurer de stopper la poursuite de croissance de la plante après une récolte précoce en fin d'été ou début d'automne, et veiller particulièrement aux bordures de champs, parfois plus fortement infestées, pour limiter l'augmentation du stock de semences. Dans les régions où l'une au moins de ces deux espèces d'ambrosies est déjà répandue, la nécessité d'une lutte permanente dans la rotation pour gérer correctement ces adventices préoccupantes est bien connue. Les services agricoles et instituts techniques des filières sont à même de proposer des appuis techniques ciblés.

#### **Les jachères : à surveiller avec attention !**

Certaines jachères installées au printemps, comme la jachère fleurie qui a un faible pouvoir concurrentiel et une couverture du sol limitée, sont assez exposées à l'ambroisie. Elles sont déconseillées dans les parcelles connues pour contenir des stocks de semences d'ambroisie. Les dates tardives de broyage prévues dans le cahier des charges de gestion des jachères sont très favorables à la dynamique de l'ambroisie.

La lutte contre l'ambroisie doit se faire sur la durée, avec une intervention dans les parcelles chaque fois que cela est possible. Celle-ci sera d'autant plus efficace, qu'elle sera engagée précocement sur les territoires où la plante est peu présente. C'est grâce à cette prise en compte précoce que l'arrêt de l'expansion de la plante est envisageable. Pour réduire la présence de cette espèce de façon durable et intégrée, il faut prévenir la constitution d'un stock de semences qui sera particulièrement difficile à gérer.

## COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?



**Pour plus d'informations :**

<http://www.terresinovia.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/desherbage/ambroisie/>

<https://www.arvalis-infos.fr/intervenir-des-l-interculture-pour-gerer-l-ambroisie-a-feuilles-d-armoise-@/view-16214-arvarticle.html>

<http://www.infloweb.fr/ambroisie-a-feuilles-darmoise>

<http://www.terresinovia.fr/ambroisie-trifide/>